

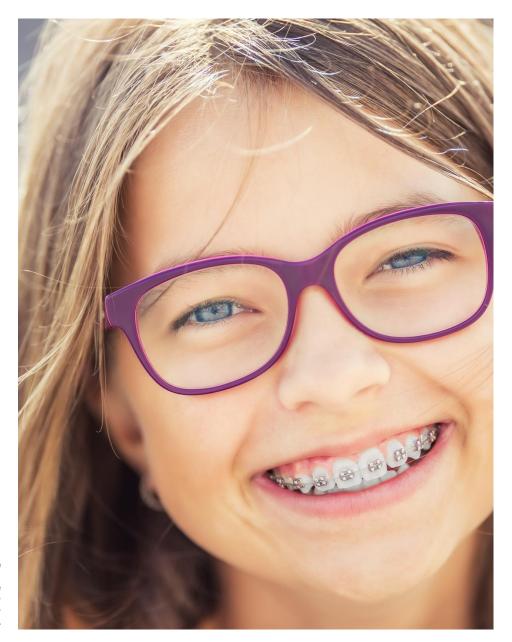
Les Français et l'orthodontie

Sondage Ifop pour le Syndicat des Orthodontistes De France

Septembre 2022



N°119370 <u>Contacts Ifop</u>: Fabienne Gomant / Lisa Roure Département Opinion et Stratégies d'Entreprise 01 45 84 14 44 <u>prenom.nom@ifop.com</u>



MÉTHODOLOGIE



Etude réalisée par l'Ifop pour le Syndicat des Orthodontistes De France



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 2001 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

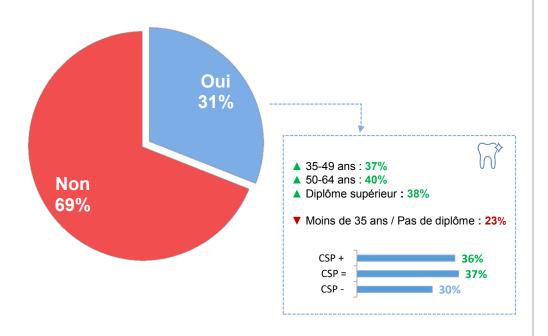


Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 22 au 29 août au 2022.



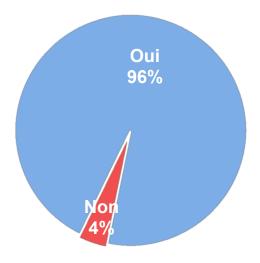
L'expérience d'un besoin de soins d'orthodontie chez son enfant de moins de 16 ans et la consultation d'un orthodontiste dans le cas d'un besoin de soins

<u>Question</u>: Nous allons parler d'orthodontie. Avez-vous ou avez-vous eu un enfant de moins de 16 ans ayant eu un besoin de soins d'orthodontie?



Question: Et dans ce(s) cas-là, avez-vous consulté un orthodontiste?

Base : à ceux qui ont/ont eu un enfant de moins de 16 ans avec un besoin de soins d'orthodontie, soit 31% de l'échantillon





La raison principale de ne pas avoir consulté un orthodontiste

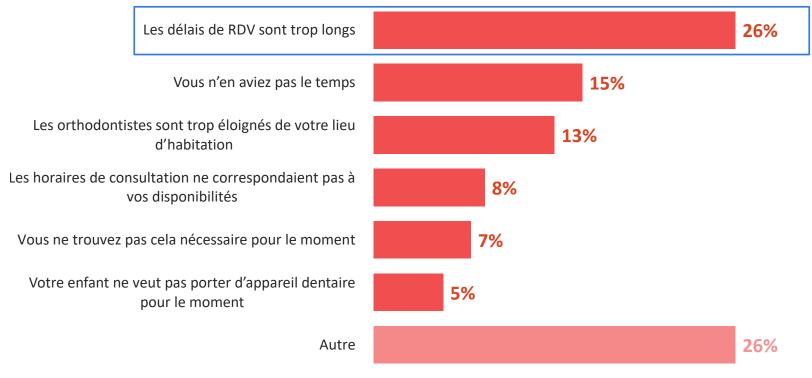


Question: Pour quelle raison principale n'avez-vous pas consulté d'orthodontiste?



Base faible, résultats à interpréter avec prudence

Base : à ceux qui n'ont pas consulté d'orthodontiste dans le cas d'un besoin de soins d'orthodontie pour son enfant, soit 1% de l'échantillon





Les principales citations sont le fait que ce soit coûteux (2 citations) et le fait de ne pas en avoir trouvé un à l'époque (2 citations)

La distance jugée trop éloignée et le temps d'attente jugé trop long pour prendre rendez-vous chez un orthodontiste



<u>Question</u>: A partir de quelle distance estimez-vous que l'orthodontiste est trop éloigné pour que vous preniez RDV?



En raison d'un nombre de répondants très faible, les résultats sont présentés en effectifs et à interpréter avec une extrême prudence

<u>Base</u>: à ceux qui n'ont pas consulté d'orthodontistes car ils les ont jugé trop éloignés de leur lieu d'habitation, soit **moins de 1%** de l'échantillon

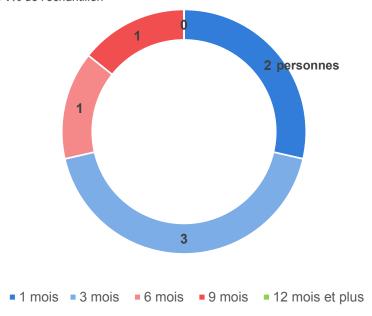


<u>Question</u>: A partir de combien de temps d'attente estimez-vous que le délai soit trop long pour que vous preniez RDV avec l'orthodontiste?



En raison d'un nombre de répondants très faible, les résultats sont présentés en effectifs et à interpréter avec une extrême prudence

Base : à ceux qui n'ont pas consulté d'orthodontistes car ils ont jugé les délais trop longs, soit **moins de 1**% de l'échantillon



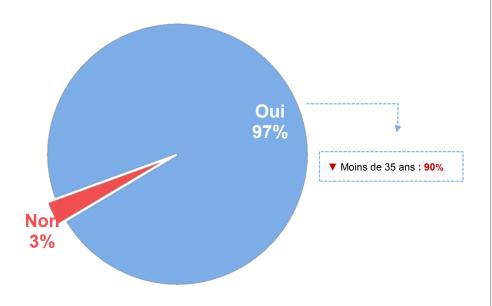


La réalisation des soins prescrits par l'orthodontiste pour son enfant et la raison principale de ne pas les avoir fait réaliser



Question : Avez-vous fait ou pensez-vous faire réaliser les soins que l'orthodontiste vous a prescrits pour votre enfant?

Base : à ceux qui ont consulté un orthodontiste dans le cas d'un besoin de soins d'orthodontie pour son enfant, soit 30% de l'échantillon

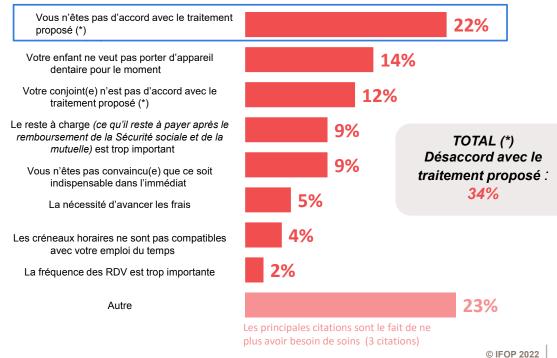


Question: Pour quelle raison principale n'avez-vous pas fait ou n'envisagez-vous pas de faire réaliser les soins d'orthodontie dont votre enfant a (avait) besoin?



Base faible, résultats à interpréter avec prudence

Base : à ceux qui n'ont pas fait / ne pensent pas réaliser les soins prescrits par l'orthodontiste pour son enfant, soit 1% de l'échantillon

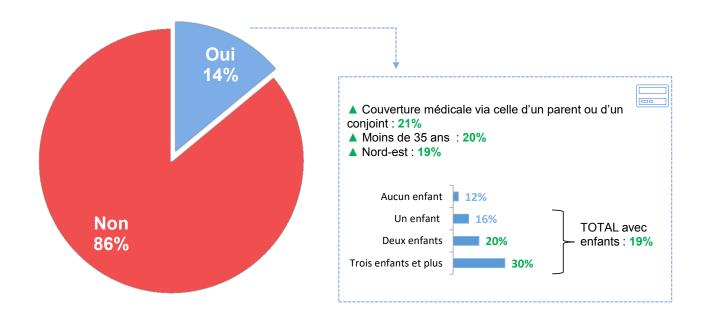




La notoriété de la "carte avance santé"



Question: Il existe aujourd'hui une « carte avance santé », qui fonctionne comme une carte bancaire: elle permet de payer directement ses soins. Le praticien est réglé immédiatement et le patient n'est débité qu'une fois ses remboursements reçus. Pour l'heure, cette carte n'est proposée qu'aux adhérents de certaines mutuelles santé. Vous personnellement, en aviez-vous entendu parler?

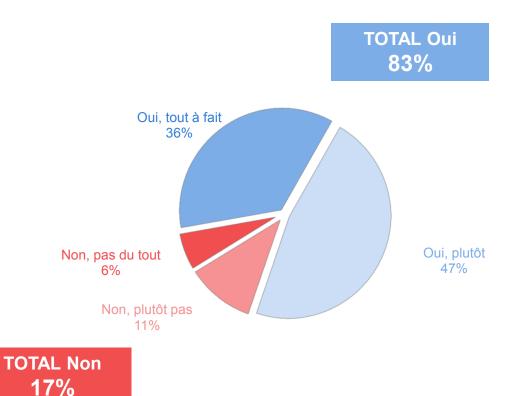




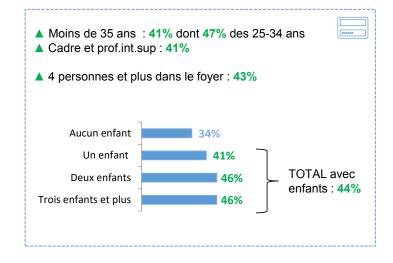
Le sentiment que la généralisation de la "carte avance santé" serait efficace pour favoriser l'accès aux soins de santé



Question: Vous personnellement, pensez-vous que le fait de généraliser cette « carte avance santé » serait une solution efficace pour favoriser l'accès aux soins de santé, de façon générale?



Oui, tout à fait





Une consultation d'orthodontie (quasi) systématique lors d'un besoin de soins et une nonconsultation caractérisée principalement par des délais de rendez-vous trop longs

- 1/3 des Français (31%) ont ou ont eu un enfant de moins de 16 ans ayant un besoin de soins d'orthodontie en particulier les tranches d'âge de 35-49 ans (37%) et de 50-64 ans (40%), les diplômés du supérieur (38%), les catégories supérieures et les professions intermédiaires (respectivement 36% et 37%) et la majorité d'entre eux (96%) ont alors consulté un orthodontiste.
- Dans le cas d'un besoin de soins, les raisons de ne pas consulter un dentiste spécialisé dans l'orthodontie sont davantage liées à des contraintes de temps et de distance plutôt que de volonté. En effet, les délais de rendez-vous trop longs (26%) sont la principale raison avancée par les répondants n'ayant pas consulté d'orthodontiste, tandis que le fait « de ne pas avoir le temps » (15%) et le fait que « les orthodontistes se trouvent trop éloignés du lieu d'habitation » (13%) complètent le podium. Arrivent enfin les items ayant trait aux horaires qui ne correspondaient pas à ses disponibilités » (8%), au fait qu'on ne trouve pas cela nécessaire pour le moment » (7%) et au fait que son enfant ne veuille pas porter d'appareil dentaire pour le moment (5%).

Des soins d'orthodontie prescrits réalisés dans la très grande majorité des cas

- 97% des interviewés ayant consulté un orthodontiste pour les besoins dentaires de leur enfant, déclarent avoir fait ou faire prochainement réaliser les soins prescrits par le spécialiste. Il est intéressant de constater, à ce propos, que les moins de 35 ans sont un peu moins nombreux que la moyenne (90%) dans cette démarche.
- La non-réalisation des soins prescrits pour son enfant est justifiée principalement par un désaccord avec le traitement proposé (34%) de la part du répondant lui-même (22% raison la plus citée) ou son conjoint (12% troisième raison la plus citée). Le fait que « l'enfant ne veuille pas porter d'appareil dentaire pour le moment » (14%) est la deuxième raison justifiant cette non-réalisation des soins. Viennent ensuite le reste à charge trop important et le fait que ce ne soit pas indispensable dans l'immédiat (9% pour les deux). La nécessité d'avancer les frais, les créneaux horaires non compatibles avec l'emploi du temps et la fréquence de rendez-vous trop importante (respectivement 5%.4% et 2%) sont nettement moins avancées comme justifications







La carte avance santé : une faible notoriété mais un fort intérêt auprès du grand public

- 14% des Français interviewés seulement déclarent connaître la « carte avance santé ». La notoriété de cette dernière est plus importante chez les moins de 35 ans (20%), ceux disposant d'une couverture médicale via celle d'un parent ou d'un conjoint (21%) et chez les familles ayant plusieurs enfants (de 20% à 30%)
- Après mise à niveau sur son utilité, 8 Français sur 10 (83%) estiment que la généralisation de la carte avance santé serait une solution efficace pour favoriser l'accès aux soins de santé, dont 36% qui ont tout à fait ce sentiment et plus particulièrement les familles avec enfants (44%) et les moins de 35 ans (41%).









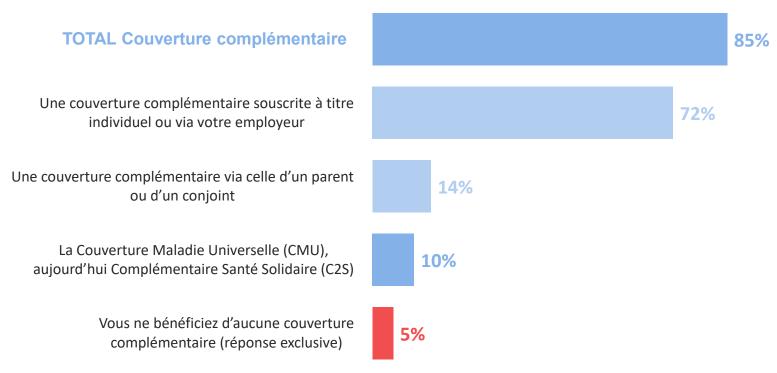
ANNEXE



Le type de couverture complémentaire



Question : De quel type de couverture complémentaire, de type mutuelle ou assurance santé, bénéficiez-vous actuellement?







RETROUVEZ-NOUS SUR http://www.ifop.com

